

2016-2329
2016-05-16

INSECTICIDE PROFESSIONNEL PRO DDVP-20 À ULTRA-BAS VOLUME

POUR CONTRÔLER LES INSECTES ÉNUMÉRÉS DANS LES USINES DE
TRANSFORMATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET LES ENTREPÔTS DE TABAC
AINSI QUE POUR CONTRÔLER LES MOUSTIQUES (MARINGOUINS) EN PLEIN
AIR.

COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION 19680 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : dichlorvos 20 %

DANGER



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 20 L

PREMIER TECH BRIGHTON LTD.
1, avenue Premier
Rivière-du-Loup, QC G5R 6C1
1-844-475-1262

Pour contrôler les insectes énumérés dans les usines de transformation de produits alimentaires et les entrepôts de tabac, ainsi que pour contrôler les moustiques (maringouins) en plein air. NE PAS APPLIQUER AVEC UN NÉBULISATEUR PORTATIF.

MODE D'EMPLOI : L'insecticide Professionnel PRO[®] DDVP-20 à Ultra-bas Volume est un concentré d'huile qui peut être dilué avec de l'huile de base ou utilisé tel quel dans un pulvérisateur à ultra-bas volume. Pour préparer une solution à ½ %, mélanger 25 mL de produit avec un litre d'huile de base (1 partie pour 39 parties). Pour préparer une solution à 1 %, mélanger 50 mL de produit avec un litre d'huile de base (1 partie pour 19 parties). Pour préparer une solution à 5 % pour un brumisateuse, mélanger 1 partie de produit avec 3 parties d'huile de base.

APPLICATIONS À L'INTÉRIEUR : Éteindre les veilleuses à gaz, fermer toutes les portes, fenêtres et ventilateurs, verrouiller ou barricader toutes les entrées et afficher des avertissements. Évacuer les occupants. Avant de pulvériser le concentré de l'insecticide professionnel PRODDVP-20 à Ultra-bas Volume sortir les aliments non protégés et couvrir les équipements servant à la préparation des aliments. Une application en fin d'après-midi est préférable, car on peut ensuite fermer l'édifice pendant toute la nuit. Les travailleurs peuvent réintégrer le lendemain, après une bonne aération. Dans un nébulisateur, on doit utiliser la solution de brumisateur à 5 %.

ÉTABLISSEMENTS DE TRANSFORMATION D'ALIMENTS, INSTALLATIONS INDUSTRIELLES, THÉÂTRES ET ENTREPÔTS : Pour contrôler les stades exposés des triboliums bruns de la farine, teignes du cacao, mouches des fruits, triboliums de la farine, moucheron, charançons du riz, guêpes. Pulvérisateur à ultra-bas volume : Appliquer 60 à 150 mL d'insecticide Professionnel PRO[®] DDVP-20 à Ultra-bas Volume par 1000 mètres cubes. Nébulisation : Appliquer entre 300 et 700 mL de solution de brumisateur à 5 % par 1000 mètres cubes. Répéter le traitement aussi souvent que nécessaire pour maintenir le contrôle, mais jamais plus d'une fois par semaine. Dans les établissements de transformation d'aliments, pulvériser seulement lorsqu'on n'y travaille pas. Avant le traitement, retirer ou couvrir tous les aliments, matériaux d'emballage, ustensiles et équipements servant à la préparation des aliments. Après la pulvérisation, laver toutes les surfaces qui pourraient venir en contact avec des aliments et les rincer à l'eau potable avant de les réutiliser.

ENTREPÔTS DE TABAC : Pour contrôler les lasiodermes et les pyrales du tabac. Pulvérisateur à ultra-bas volume : Appliquer 150 à 300 mL d'insecticide Professionnel PRO[®] DDVP-20 à Ultra-bas Volume par 1000 mètres cubes d'espace. Nébulisation : Appliquer entre 700 mL - 1,4 L de solution de brumisateur à 5 % par 1000 mètres cubes d'espace. Traiter aussi souvent que nécessaire pour maintenir le contrôle des insectes.

LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES (MARINGOUINS) EN PLEIN AIR : Nébuliser sur les broussailles et le feuillage dense, quand l'air est calme ou qu'il y a peu de courants d'air. Pulvérisateur à ultra-bas volume : Employer l'insecticide Professionnel PRO[®] DDVP-20 à Ultra-bas Volume non dilué dans un appareil conçu pour disperser un très faible volume de

pesticide. Appliquer près du sol à raison de 250 à 600 mL par hectare. Nébulisation : Préparer une solution de brumissage à 1 % et l'appliquer tôt le matin ou tard le soir, alors que les courants d'air sont presque inexistantes. Employer un brouillard sec pour optimiser les résultats. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

PULVÉRISATION EN SURFACE : HANGARS, ÉTABLES, BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE, AIRES D'EXERCICE, PORCHERIES, ESPACES EXTÉRIEURS : Pour contrôler les mouches, moucheron et moustiques (maringouins). Préparer une solution à ½ % de la manière expliquée ci-dessus et appliquer sous forme de jet grossier, à raison de 5 litres de solution par 100 mètres carrés. Sortir les animaux et fermer toutes les fenêtres et les portes. Bien aérer le bâtiment avant d'y ramener les animaux. Ne pas contaminer les aliments pour humains ou animaux ou l'eau.

POULLAIERS : Pour contrôler les mouches, moucheron et moustiques (maringouins). Préparer une solution à ½ %. Pulvériser sur les appuis de fenêtres et à l'extérieur des enclos, à raison de 5 litres de solution par 100 mètres carrés. Sortir les animaux avant la pulvérisation. Ne pas contaminer les aliments pour humains ou animaux ou l'eau.

LATRINES, QUAIS DE CHARGEMENT, AIRES DE STATIONNEMENT, ZONES DE DÉCHETS : Pour contrôler les mouches, moucheron, moustiques (maringouins), puces, fourmis et cloportes communs. Préparer une solution à 1/2 % et pulvériser à raison de 5 litres par 100 mètres carrés.

PRÉCAUTIONS : **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les crabes, poissons et crevettes. Nocif pour la faune s'il contamine les lacs ou les cours d'eau. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement. Ne pas contaminer les équipements servant à la préparation des aliments. Éviter tout contact du produit avec la peau et les yeux. Ne pas en respirer les vapeurs. Porter des gants en caoutchouc naturel et une combinaison quand on manipule ce produit. Porter un masque ou un respirateur capable de protéger contre l'insecticide dichlorvos. Détruire les gants usagés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Conserver dans son contenant d'origine. Ne pas l'emmagasiner à proximité de litières, ou d'aliments pour humains ou animaux et ne pas les contaminer. Ne pas contaminer les cours d'eau, les lacs, les étangs. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation, ni l'eau utilisée par le bétail ou à des fins domestiques. Tenir le produit à une distance prudente des flammes et des sources de chaleur. Ne pas l'utiliser dans les laiteries, ni dans les salles où le lait est transformé. Ne pas l'utiliser dans des endroits où on entrepose des fournitures ou des équipements d'apiculture. Bien se laver après avoir utilisé le produit et avant de manger, boire ou fumer.

PREMIERS SOINS : **En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil.

Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion**, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit contient un inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes d'intoxication sont les suivants - faiblesse, mal de tête, oppression de la poitrine, vision troublée, micropupilles sans réaction, salivation, transpiration, nausée, vomissement, diarrhée et crampes abdominales. Si on remarque des signes de stimulation parasympathique, ou devrait faire des injections de sulfate d'atropine à des intervalles de 10 minutes, à raison de 1 à 2 milligrammes par injection, jusqu'à l'atropinisation complète. La morphine est contre-indiquée. Dégager la poitrine au moyen d'un drainage postural. Comme ce produit contient un distillat de pétrole, il faut éviter de l'aspirer dans les poumons.

ÉLIMINATION : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.